

Autorisation parentale

Saison 2025-2026

Ce document est à compléter par les responsables légaux des mineurs adhérents au club de Janzé Tennis de Table.



Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'enfant :

- Autorise mon enfant mineur à être adhérent de Janzé Tennis de Table, section de l'association Volontaires Janzéens
- Autorise mon enfant mineur à participer aux sorties extérieures pratiquées dans le cadre des entraînements, des stages ou des compétitions
- Autorise mon enfant mineur à repartir seul du lieu d'entraînement dans le cas où l'un de ses représentants légaux ne vient pas le chercher
- Décharge Janzé Tennis de Table et la personne encadrant mon enfant mineur de toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel lors des déplacements, des entraînements, des stages et de toutes manifestations organisées par le club.
- Autorise ce même encadrant à prendre toutes les décisions qui s'imposent au cas où mon enfant mineur serait victime d'un accident.
- Certifie que je suis titulaire d'une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages qui pourraient être causés.
- Certifie que, dans le cas où j'utilise mon véhicule personnel pour un déplacement dans le cadre des activités du club, mon véhicule est correctement assuré et conforme aux normes actuelles sur la sécurité des véhicules (ceintures, contrôle technique, etc...)

Cette autorisation est valable **pour la saison sportive 2025-2026**

Pour toute question, nous contacter sur ping.janze@yahoo.fr.

Fait à, le

Signature